

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **mercredi 16 janvier 2002.**

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille un, le mercredi 16 janvier 2002, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

Etaient présents:

Mmes et Mrs JEZIERSKI Richard, BELLONNET Pascal, FRIZON Francis, HERBAIN Eric, DALONGEVILLE Fabrice, JOLY Véronique, DESMET Laurent, MEUNIER Francis, MOMMELE Françoise, SAGIE Michel, DERRICHE Sabrina.

Absent et excusé : Néant

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2002.

1) Point sur les travaux de Saint-Mard :

Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le sous-préfet organise une réunion à la sous-préfecture le mardi 5 février 2002 pour essayer de régler le problème de la traversée de la plate-forme SNCF. La SNCF et les Domaines seront présents à cette réunion. Il espère qu'à l'issue de cette réunion des solutions seront trouvées pour l'achat de l'ancienne plate-forme afin de pouvoir effectuer les travaux qui s'imposent à Saint-Mard. Les services de la DDE seront également en mairie le lundi 11 février 2002 pour faire un premier point avec les services de Beauvais sur l'avancement du dossier (coût, démarrage des travaux, faisabilité).

2) Liste des manifestations à venir :

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil après la réunion de la commission culturelle.

3) Cantine :

Il est urgent de réunir les maires du RPI afin de se déterminer au plus vite sur l'opportunité d'une cantine pour nos enfants. L'idée serait également d'élargir l'accueil des enfants le matin tôt et le soir afin que les parents qui le souhaitent puissent utiliser ce service.

Une réunion sera organisée dans un premier temps avec les maires du RPI.

4) Point sur le matériel scolaire enfants.

Le maire fait part d'un courrier émanant de Monsieur Chavanon, directeur de l'école, faisant état de l'obsolescence des manuels de mathématique. Une demande est faite pour le remplacement des manuels pour la rentrée de septembre 2002. Le montant s'élève à 1200 euros. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal dans son ensemble accepte de payer le remplacement des annuels.

Une demande est également faite pour la location de casques pour les enfants de la classe montagne. La facture de la location de ces casques s'élève à 381.12 euros. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de payer cette location (qui sera partagée avec les autres communes) prenant en considération la sécurité des enfants.

Une demande concerne aussi la fixation d'un panneau de basket dans la cour de l'école. Sous réserve que cette installation soit faite par une entreprise agréée (pour des raisons de sécurité) le Conseil Municipal donne son accord.

5) Arrêté d'interdiction de stationner les remorques et camions sur le territoire de la commune :

Le maire comme plusieurs conseillers municipaux ont constaté que depuis plusieurs semaines, une remorque était régulièrement stationnée à l'entrée du village (en venant de Crépy).

Le maire n'a pas été consulté pour ce stationnement qu'il considère gênant dans le sens où il n'est pas question d'accepter que cette zone se transforme en parking à camions. Il considère également que ce stationnement dégrade l'image du village (entrée de village). Il est par ailleurs anormale qu'une dégradation importante de la zone par les roues des camions, soit constatée, alors que Bruno Fromentin passe de nombreuses heures à entretenir cet espace.

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal un arrêté portant sur l'interdiction des remorques sur tout le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal dans son ensemble accepte cette proposition.

6) Illumination de Noël :

Le maire souhaite que le comité des fêtes, l'an prochain, accroche dès le premier décembre les illuminations de Noël et les décroche au mieux la dernière semaine de Noël. Il en profite pour remercier le comité des fêtes pour son travail à cette occasion.

Fabrice Dalongville propose que l'on réfléchisse à un concours des maisons décorées durant la période des fêtes sur le concept des maisons fleuries.

Le maire note en effet que beaucoup de nos concitoyens ont fait un effort pour illuminer leur maison.

7) P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra en mairie avec Monsieur Cortégiani de la DDE de Senlis, spécialiste du PLU, le mercredi 6 février 2002 à 19 h.

En effet devant l'absence de POS il devient urgent de s'interroger sur la maîtrise du développement de notre village. Il est impératif d'avoir une idée sur ce développement afin de ne pas être débordé par des constructions anarchiques quand l'assainissement de la commune sera réglé.

Il faut savoir qu'il faut en moyenne deux ans pour constituer un PLU et que cela représentera un coût de 22 867.35 euros (subventionner en grande partie).

7) Taxi :

Les taxi Godard ont l'autorisation de stationner sur la commune depuis de nombreuses années.

Le maire a appris au cours d'une réunion de l'Union des Maires de l'Oise que l'usage voulait que cette autorisation de stationner soit facturée. Cela permettrait d'apporter un peu de ressource à la commune. Après discussion le Conseil Municipal décide de porter le montant de cette facturation à 228.67 euros HT.

8) Le journal :

“ Vivre à Auger ” est enfin sorti des presses. Un exemplaire est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Le maire est très satisfait par ce premier numéro et félicite Sabrina Derriche et Fabrice Dalongville pour ce travail important pour la commune.

Il souhaite que le comité de rédaction qui se réunira tous les derniers jeudis du mois soit animé par des habitants de notre village. C'est la population qui fera vivre ce journal.

Un pot de lancement sera organisé le vendredi 25 janvier 2002.

9) Questions diverses :

■ **Assainissement :**

Une réunion d'information avec Mademoiselle Lévesque, chargé de mission assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Valois, est prévue le mercredi 30 janvier 2002 à 19h en mairie.

En effet, il y a beaucoup de dossier sur l'assainissement en mairie mais il faut bien avouer qu'il est difficile de s'y retrouver. Laurent Desmet fait un point sur ce qui a déjà été fait dans ce domaine.

Le maire souhaite comprendre ce dossier afin de pouvoir soumettre au Conseil Municipal les décisions qui s'imposent.

■ Le maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat rural a été signé entre la Communauté de Communes et l'agence de l'eau. Ce contrat rural permettra notamment de mieux gérer les travaux des communes par une structure de conseil mais également de subventionner les communes qui doivent faire des études (ce qui est notre cas) ou réaliser des travaux.

■ Le maire remercie Virginie Pidemont pour l'aide qu'elle a apporté à la réalisation des colis de Noël qui ont été offert aux anciens de notre village par les élus avant les fêtes.

■ Le maire note une confusion en ce qui concerne la distribution des livres, à l'école, le vendredi précédant les vacances de Noël. En effet la population ne sait pas que c'est la commune qui paie ces ouvrages offerts par les enseignants et par ailleurs les enfants non scolarisés ont été oubliés. Il souhaite que la commune soit associée d'une manière ou d'une autre à cette belle fête organisée par les enseignants.

■ Le maire aborde le changement de tournée du ramassage des ordures ménagères. Malgré son intervention et celle de Fabrice Dalongeville à la réunion de la Communauté de Commune (contre ce changement) ou cette décision a été annoncée le changement a été imposé. En effet plusieurs autres maires se sont élevés contre ce manque de démocratie qui nous mettait devant le fait accompli pour gérer le passage aux 35 heures. D'autres hypothèses auraient pu être choisies.

■ Le maire annonce que le repas des anciens aura lieu le dimanche 24 mars 2002. Un contrat a été signé avec une chanteuse et un accordéoniste qui animeront avec des chansons de Piaf et des chansons de l'entre guerre ce banquet.

■ Francis Frizon fait un point sur la commission électorale. Les élections concernant les baux ruraux auront lieu le jeudi 31 janvier 2002 au matin.

■ Une demande de subvention pour l'opération des 35 clochers a été présentée par l'Office de tourisme de Crépy. La subvention n'ayant pas été versée l'année dernière et devant l'importance pour la commune d'être inscrite dans cette manifestation une subvention de 203.65 euros a été votée par l'ensemble du Conseil Municipal.

■ L'achat des tilleuls pour la rue du raguet se fera sous réserve de vérification de la ligne budgétaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt et une heures trente.

**Le Maire
R.JEZIERSKI**